

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 18 février 2026

M^e Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4307-2025.

Causes tarifaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 d'Hydro-Québec (Distribution).

Volet 2 (sujet Mesurage net Option III en réseaux autonomes).

Demande du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* afin que la Régie de l'énergie invite Hydro-Québec à répondre davantage à certaines demandes de renseignements.

Chère Consœur,

Nous remercions vivement Hydro-Québec pour ses [réponses B-0179, HQD-9, Doc. 2](#) à la demande de renseignements no. 2 (DDR2) du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* portant sur le sujet du Mesurage net, Option III en réseaux autonomes.

Nous croyons humblement que ces réponses seront très utiles, tant à la Régie de l'énergie qu'aux intervenants, car elles nous éclairent sur la sous-utilisation importante du Mesurage net, Option III en réseaux autonomes, et ce malgré l'importance du coût évité, tant de l'électricité que de la puissance dans ces réseaux et malgré l'importance que l'autoproduction peut fournir pour la stabilité et la fiabilité de la fourniture de l'électricité aux clients de ces réseaux (*des facteurs auxquels cette clientèle est particulièrement sensible*).

Nous comprenons qu'Hydro-Québec a fait de son mieux pour répondre aux questions que nous lui avons posées (*et nous l'en remercions*), dans un contexte où elle ne détient que de peu de données, effectue peu de suivi, n'effectue pas encore de démarches de commercialisation et ne dispose pas de prévisions quant à l'usage à venir de cette Option III. Le RTIEÉ, évidemment, en tant que regroupement environnemental (*et regroupant notamment Énergie solaire Québec (ÉSQ)*), a l'intention de présenter un mémoire qui, nous l'espérons, pourra aider à favoriser un usage accru de l'autoproduction et du mesurage net en réseaux autonomes selon cette Option III, afin que celle-ci puisse mieux atteindre son potentiel.

Dans ce contexte, bien que nous comprenions qu'Hydro-Québec ne dispose pas de l'information nécessaire pour répondre à plusieurs de nos questions, nous nous demandons si Hydro-Québec ne pourrait pas, à tout le moins, répondre à **notre question 2.1.2 h) sur le volume injecté total en kWh selon cette Option III**, au moins globalement et aussi par

réseau autonome et par catégorie de clientèle (*ce qui ne serait pas difficile, vu qu'il n'existe que 10 participants, incluant selon nos propres informations, un client CI qui a trois abonnements*). Nous aimerions avoir l'information sur les plusieurs années d'existence de l'Option III, tel que demandé, soit de 2017 à 2025.

Nous nous demandons aussi pourquoi Hydro-Québec ne peut fournir **le tableau de sa réponse 2.1.1 pour ces mêmes années tel que demandé, soit de 2017 à 2025**. C'est pourtant assez simple. Il nous est difficile de concevoir qu'Hydro-Québec ne détiendrait pas même ces informations minimalistes.

Également, pour ces 10 clients seulement, nous nous demandons ce qui empêche Hydro-Québec de répondre à **notre question 2.1.3 i) sur la rémunération totale fournie par HQ à ces clients selon cette Option III**, en différenciant si possible ces informations pour chacune de ces années, par réseau autonome et par catégorie de clientèle. Là encore cela nous semble assez simple et minimaliste.

Il nous est en effet difficile de concevoir que, pour une Option III qui, selon Hydro-Québec, « remplit bien son rôle » (Réponse 2.1.11 au RTIEÉ), celle-ci ne dispose même du strict minimum de suivi que nous lui demandons. Il s'agit là du strict minimum si l'on souhaite que la Régie, assistée des intervenants, puisse examiner sereinement cette Option III de mesurage net et si, effectivement comme Hydro-Québec l'affirme, elle « remplit bien son rôle » vu son potentiel et vu le coût évité important dans ces réseaux.

Nous invitons donc respectueusement la Régie de l'énergie à demander à Hydro-Québec de répondre à ces trois questions tel que demandé ci-haut (ou subsidiairement d'expliquer clairement ce qui l'empêche d'y répondre et pourquoi).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).